

### Le Service public en danger : TOUS en GREVE le 9 mai !



Affaiblir le statut de la fonction publique **INACCEPTABLE**  
Rogner sur le droit des agents **INSUPPORTABLE**  
Diminuer la protection des agents **INTOLÉRABLE**

Parce que je suis bien  
fonctionnaire  
avant d'être enseignant.e...

Parce que ce projet de loi affaiblira  
le Service public d'éducation  
tout en insécurisant  
les personnels...

*Je serai en grève  
le 9 mai 2019 !*



#### NON AU PROJET DE LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

##### Non au recours massif aux contrats

Développement du recours massif au contrat sur des emplois permanents et réduction drastique des instances de défense collective des personnels sont deux lignes rouges qu'il ne fallait pas dépasser car ces mesures vont insécuriser les enseignants, CPE et PsyEN et fragiliser le Service public d'éducation.

*Pour le SE-Unsa, la réduction du nombre de fonctionnaires et la démultiplication des recrutements sous contrat ne peuvent pas rimer avec continuité et stabilité, deux conditions pourtant indispensables à un service public d'éducation de qualité pour chaque élève sur l'ensemble du territoire.*

##### Quid de la défense des personnels ?

Finis le temps où l'on pouvait demander sa défense individuelle par ses représentants élus.

Finis le temps où l'on pouvait s'assurer que son barème était respecté ou que ses droits étaient préservés.

*Dorénavant, il sera impossible de détecter les erreurs, d'en identifier l'origine et de défendre le rétablissement de l'équité.*

Avec ce projet de loi, le seul recours sera la procédure individuelle de contentieux, par nature complexe donc dissuasive.

*Quant aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ils seront transformés et réduits alors même que la qualité de vie au travail est une préoccupation majeure des personnels des établissements et écoles.*

##### Fragilisation et insécurisation

Les mesures contenues dans ce projet de loi vont nécessairement vers un affaiblissement inédit du service public d'éducation et une insécurisation des personnels. **Pour le SE-Unsa, la qualité du service public tant recherchée ne se gagnera pas à coup de masse sur le statut des fonctionnaires et de pilon sur le service rendu aux citoyens.**

#### SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
08@se-unsas.org  
03.24.33.30.92

#### SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
10@se-unsas.org  
03.25.80.45.47

#### SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
51@se-unsas.org  
03.26.88.25.53

#### SE-Unsa 52

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
52@se-unsas.org  
09.67.14.25.57



## Seul·e, je ne serai plus protégé·e

*L'Unsa appelle à la grève et à la manifestation le 9 mai pour dénoncer la politique d'affaiblissement des services publics sur laquelle le gouvernement s'arc-boute alors que l'ensemble des organisations syndicales rejette le projet de loi sur la Fonction publique.*

*Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les barèmes et les faire rectifier en cas d'erreur lors des opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires.*

Le traitement individuel des agents ne se fera plus en toute transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront transformés et réduits à une simple commission alors que le repérage et la prévention des dangers encourus dans l'exercice du métier, la limitation des risques professionnels et l'analyse des causes d'accidents de travail participent directement à la qualité de vie des personnels des établissements et agents.

## Service public fragilisé, personnels insécurisé

Le projet de loi prévoit le recours au contrat sur des emplois permanents. Pour le SE-Unsa, c'est la ligne rouge qu'il ne faut pas dépasser.

Que le recours au contrat serve d'ajustement, c'est inévitable afin de pouvoir s'adapter et répondre à la nécessité notamment d'avoir un enseignant devant chaque élève. Cependant, généraliser ce type de recrutement aura des effets sur l'efficacité du Service public d'éducation. En effet, les métiers d'enseignant, de conseiller principal d'éducation, de psychologue, sont des métiers qui nécessitent de se projeter sur un temps long.

Contractualiser à outrance, sans formation et sans visibilité sur son avenir pour l'agent, comme c'est le cas aujourd'hui, fragilisera le Service public d'éducation avec de trop nombreux personnels qui se sentiront insécurisés.

Au regard de la « durée de vie » d'un ministre dans son ministère, c'est peut-être bien cela le problème : la projection sur le long terme. Et pourtant, l'éducation a besoin de temps !



## **Le gouvernement fait le choix d'affaiblir la Fonction publique ?**

**Opposons-lui la force de notre collectif !**

**Le 9 mai, soyons déterminé·e·s pour le Service public d'éducation et ses personnels.**

**Avec le SE-Unsa, toutes et tous en grève !**